

**LINGONE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 989 660 euros**  
**Siège social : Lieudit Lavau - 52190 RIVIERE LES FOSSES**  
**879 207 017 RCS CHAUMONT**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 MAI 2026**

**PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux Dirigeants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 s'élevant à 60 756,13 euros en apurement du report à nouveau débiteur, ramenant ainsi celui-ci de - 410 614,74 € à - 349 858,61 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

**QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requise par les statuts,

Constate que les mandats des membres du Comité de Pilotage sont arrivés à leur terme à l'issue de la présente assemblée,

Constate qu'il résulte des bulletins de vote des associés présents ou représentés à la présente Assemblée Générale, savoir :

[.....] bulletins de vote valablement exprimés,

[.....] bulletins de vote non valablement exprimés (tout bulletin laissant apparaître moins de six candidats ou plus de neuf candidats.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide :

De renouveler [.....] mandats, savoir :

M./Mme [Nom – Prénom], né(e) le [date] à [lieu], demeurant [adresse],

En qualité de membre du Comité de Pilotage,

D'élire [.....] nouveaux membres du Comité de Pilotage, savoir :

M./Mme [Nom – Prénom], né(e) le [date] à [lieu], demeurant [adresse], pour une durée de [X années],

En qualité de nouveau membre du Comité de Pilotage,

Constate que le Comité de Pilotage est désormais composé comme suit :

- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]
- M./Mme [Prénom] [Nom]

Prenant effet ce jour et expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## **CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.